



Avenant au contrat de travail

Par **lehmann olivier**, le **24/01/2017** à **21:29**

Bonjour,

je voudrais savoir si je peux refuser un article sur mon avenant de contrat de travail que me propose mon patron.

Article en question consiste a m'envoyer en chantier alors que mon poste de travail a toujours été dans les lieux de la société.

Pourriez vous me dire ce que je peux faire pour éviter de partir en chantier car j'ai des obligations familiales.

cordialement

Par **P.M.**, le **24/01/2017** à **22:34**

Bonjour,

De toute façon, vous pouvez toujours refuser de signer un avenant et l'employeur ne peut pas vous contraindre à une modification essentielle du contrat de travail...

S'il veut invoquer une raison économique qu'il puisse démontrer, il doit vous en faire la proposition par lettre recommandée avec AR en vous laissant un mois de réflexion et en vous précisant qu'une absence de réponse vaudrait acceptation...

En cas de refus, s'il maintient sa position, au terme de ce délai, il devrait procéder au licenciement économique...